



Puis je faire une main courante interdiction d'approcher

Par **a fleur de peau**, le **31/01/2015 à 12:13**

Bonjour,

En juin 2014, j'ai récupéré un soit disant ami dans la rue qui avait étranglé son ex-compagne, enceinte à ce moment là de 5 mois. Je l'ai hébergé 4 mois gratuitement et, en octobre, vu qu'il ne faisait pas d'efforts, on lui a demandé, avec mon mari, d'aller en foyer pénitentiaire où une place ce libèrai, vu qu'il est passé en justice : interdiction d'approcher son ex, obligation de se faire soigner pour son addiction à l'alcool, s'il reproduisait les faits, 6 mois de prison ferme. Bref, il boit toujours et quand je l'hébergeais, les derniers temps il me faisait peur car je l'ai déjà vu violent, et là, on lui a demandé de récupérer ses meubles, ça ne lui plaît pas, il nous salit partout. Bref, voilà, il se promène avec un couteau avec une croix gammée dessus et, quand il est alcoolisé, il tape dans tout. Je suis malvoyante, j'ai peur qui ne s'en prenne une fois à moi et à ma famille.

Puis-je faire une interdiction de s'approcher car je me sent en danger ? Dès que ça ne va plus comme il veut, il fait payer à la personne car il disait souvent des menaces quand il était alcoolisé, sur d'autres personnes. Il a déjà étranglé mon chien.

Désolé du roman et merci de m'éclairer, je ne dors plus tranquille, la peur qu'un soir il défonce la porte où sont ses doubles de clefs.

Merci d'avance.

Par **Novo**, le **31/01/2015 à 15:51**

Bonjour,

Une main courante est inutile dans cette situation car elle n'entraîne pas de poursuites. Il faut déposer plainte.

Par **a fleur de peau**, le **31/01/2015 à 16:23**

Pour la plainte je dois décrire la situation comment car il faut être précis je vous remercie

Par **Tisuisse**, le **31/01/2015 à 16:40**

Bonjour,

Est-ce que votre mari l'a pris à part et parlé entre homme ? si oui, comment a-t-il réagi ?

De toute façon, que votre mari essaye de récupérer le double des clés de votre maison. S'il n'y arrive pas, ne vous heurtez pas à lui mais quand en l'absence de ce personnage, il change les serrures, mettez les affaires de cet indésirable dans des sacs poubelles, des cartons ou autres et posez le tout sur le palier ou dehors. Après tout, c'est bien vous qui êtes chez vous, pas lui. Si cet homme fait un scandale, menace de tout casser, alertez immédiatement la police ou les gendarmes. Lorsque ceux-ci viendront, n'oubliez pas de leur dire qu'il est sous le coup d'une condamnation pénale (prison avec sursis) pour violences. Eux, sauront quoi faire avec un tel individu.

Pour le dépôt de plainte, constituez un dossier que vous adresserez directement au procureur de la république, en détaillant le plus possible. Au besoin, si vos revenus sont faibles, demandez l'aide juridictionnelle auprès du greffe de votre tribunal.

Par **a fleur de peau**, le **31/01/2015 à 17:21**

Ben la dernière fois que mon homme l'a vu il était alcoolisé. Là je vais renvoyer aux expéditeur tout ses courrier en indiquant qu'il ne vit plus à l'adresse indiquée